

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 NOVEMBRE 2011

Présents : Michel RIEU, Roger AULAGNE, J-Marc CHAUVIN, Hervé MEDINA, Françoise ALIBERT, Jacques GAUBERT, Joseph GIUNTA, Gérard GUÉRIN, Elisabeth GUYOT, Cathy MILLET, Matthieu MONIER, J-Marie MORENVAL, Evelyne NEBOUT, Marc PERROUX.

Absents : Pascal GIRAUD procuration à Jacques GAUBERT, Anne MARQUIS procuration à Roger AULAGNE, Martine COATES procuration à Hervé MEDINA, Patrick LARGUIER procuration à Cathy MILLET, Patricia PICARD-FOSSOYEUX.

Secrétaire de séance : Hervé MEDINA

Ouverture de la séance à 20 h

ORDRE DU JOUR :

VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

En application de la réforme de la fiscalité de l'urbanisme la nouvelle Taxe d'Aménagement se substituera à l'actuelle Taxe Locale d'Equipement à compter du 1^{er} mars 2012.

Il est proposé de fixer le taux applicable sur le territoire de la commune à 5%.

Accepté à l'unanimité

PROPOSITION DE VENTE D'UN TERRAIN PAR LA SAFER

La SAFER a mis en vente un certain nombre de parcelles. Parmi celle-ci la parcelle BL408 qui jouxte la propriété communale supportant la station d'épuration au quartier Les Panelles.

Cette parcelle est d'une surface de 14 953 m² et mise en vente pour un montant de 10 000 € TTC. Monsieur le Maire indique qu'une partie de cette parcelle pourrait éventuellement être construite dans le cadre d'un permis de construire à caractère agricole, et que cette hypothèse ne serait pas très judicieuse à proximité de la station d'épuration.

Aussi il est proposé que la commune se porte acquéreur de cette parcelle aux conditions énoncées plus haut.

Accepté à l'unanimité

CESSION GRATUITE CHEMIN DE LA DÉLILE

Dans le cadre de permis de construire sur des terrains situés le long du Chemin de la Delile, le GFA du Tolis a prévu de céder gratuitement à la commune des parcelles afin d'élargir ce chemin. D'autre part, il a été constaté que les eaux pluviales de cette voie communale se déversent sur des parcelles qui doivent faire l'objet de constructions, la commune ayant déjà délivré des permis de construire. Afin d'éviter le déversement des eaux pluviales sur ces parcelles, la société Prim'Habitat qui doit se porter acquéreur desdites parcelles, a proposé d'implanter à ses frais une canalisation sur une de ses parcelles. Cette canalisation permettant notamment de canaliser les eaux qui proviennent du domaine public, cette société sollicite que l'entretien de cette canalisation soit pris en charge par la commune.

Accepté à l'unanimité

CESSION GRATUITE DANS LE VIEUX VILLAGE

Madame Kerbiche, futur acquéreur d'une parcelle dans le Vieux Village a proposé à la commune un échange afin de permettre l'élargissement de la voie communale qui longe la dite parcelle. La surface échangée serait identique. Mme Kerbiche s'engage à construire un mur de soutènement de un mètre de haut à l'ouest de sa future parcelle le long de la propriété communale.

Accepté à l'unanimité

NB : une nouvelle délibération sera prise dès connaissances de références cadastrales des parcelles échangées, suite à bornage.

RÉTROCESSION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT LE PATIS

Il est proposé d'accepter la rétrocession de la voirie du lotissement Le Patis, tel que cela avait été prévu avec les co-lotis.

Cette proposition est acceptée sur le principe. Certains éléments techniques restant à préciser, cette décision sera à nouveau soumise au vote lors d'un prochain conseil municipal.

CONVENTION POUR L'ORGANISATION DU DÉPART D'UNE ÉTAPE DU PARIS-NICE

La commune a été sollicitée pour être ville-départ de la course cycliste Paris-Nice qui se déroule en mars 2012. L'organisateur est la société Amaury Sport Organisation (A.S.O.), qui propose une convention afin d'établir les conditions techniques et financières de cet événement sportif important.

Le coût pour la commune s'élève à 17 000 € hors taxe. Il est évoqué la volonté de solliciter les communes du canton, qui auront des retombées en terme d'activité commerciale et touristique, afin d'obtenir des participations financières.

Accepté à l'unanimité

TARIF DE LA CANTINE SCOLAIRE POUR LES 2^{ÈME} ET 3^{ÈME} TRIMESTRES 2011-2012

Les tarifs proposés sont augmentés de 0,17 € par repas, ce qui correspond à l'augmentation appliquée par le collège pour la fourniture des repas.

Accepté à l'unanimité.

TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE DU PERSONNEL COMMUNAL

Il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant

les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Monsieur le Maire propose de porter à 100% le taux de promotion pour les avancements de grade, pour tous les grades qui concernent les agents de la commune.

Accepté à l'unanimité.

CREATION DE POSTES

Plusieurs agents communaux sont susceptibles de bénéficier d'avancement de grade à compter du 1^{er} janvier 2012, après avis de la Commission Administrative Paritaire.

Afin de pouvoir nommer ces agents sur leur nouveau grade, il convient de créer les postes correspondants.

Il est proposé de créer les postes suivants :

- 1 poste de Rédacteur Principal
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe
- 4 postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

Accepté à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE – BUDGET COMMUNE

Afin de pouvoir mandater des dépenses imprévues il est proposé d'effectuer des virements de crédits par le biais d'une décision modificative.

Approuvé à l'unanimité.

AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LES CENTRES MUSICAUX RURAUX

La Fédération des Centres musicaux Ruraux propose un avenant au protocole pour un montant de 1 627,00 € heure/année pour les intervenants aux écoles en 2012.

Accepté à l'unanimité.

PARTICIPATION DES COMMUNES DU CANTON AUX DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA CLIS

Comme chaque année, il est proposé de répartir les dépenses d'investissement de la CLIS entre toutes les communes du canton.

Accepté à l'unanimité

CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

La CNP propose un nouveau contrat pour 2012, avec un taux à la hausse pour les agents CNRACL (5,31%), un taux identique pour les agents IRCANTEC (1,65%) le reste des conditions identiques à ceux de 2011.

Accepté à l'unanimité

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL D'ALERTE DE CRUE PAR LE SMBVL

Le SMBVL a réalisé un réseau de mesure pour l'alerte de crues et le suivi des débits d'étiage impliquant la mise à disposition d'équipements radio (terminaux radio pocsag de type pagers et leurs accessoires) dédiés à la réception des messages d'alerte de dépassement de seuil (débit et/ou pluie), ainsi qu'un téléphone satellitaire. Il propose d'adopter une convention type rendue spécifique par l'adjonction en annexe d'un dossier descriptif des équipements mis en œuvre, leur nature et leur implantation.

Accepté à l'unanimité

REMBOURSEMENT DE SINISTRE

Groupama assureur de la commune adresse un chèque d'un montant de 346,07 € en remboursement d'un sinistre survenu au gymnase.

Accepté à l'unanimité

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU PSYCHOLOGUE SCOLAIRE

Un psychologue scolaire a été nommé sur le poste de Buis les Baronnies depuis la rentrée de 2007, et il intervient sur 11 écoles, dont celles de Suze la Rousse.

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de Buis les Baronnies qui gère les frais de fonctionnement du psychologue, sollicite la commune de Suze la Rousse ainsi que toutes les autres communes concernées, pour participer financièrement au budget de fonctionnement.

Il est demandé une participation de 10 € par classe et par année scolaire, soit 90 € pour la commune de Suze la Rousse.

Accepté à l'unanimité.

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE – VOYAGES COLLÉGIENS ET LYCÉENS

La commune est sollicitée pour attribuer des aides financières pour divers voyages ou séjours scolaires. Il est proposé d'attribuer 30 € par an et par élève suzien de collège ou lycée pour un voyage scolaire.

Accepté à l'unanimité.

TAUX DE LA COTISATION AU C.N.F.P.T.

Le taux de cotisation au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.) a été abaissé à 0,9% à compter du 1^{er} janvier 2012 au lieu de 1%. La commune cotise auprès de cet organisme qui gère la formation des agents communaux.

Le Président du C.N.F.P.T. a adressé un courrier pour inviter les collectivités à défendre le droit à la formation des agents territoriaux en demandant le rétablissement à 1% du montant de la cotisation versée au CNFPT par les collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal demande le rétablissement du taux de cotisation au C.N.F.P.T. à 1% afin de maintenir le droit à la formation des agents territoriaux dans de bonnes conditions.

DIVERS

- Par délibération du 10 juin 2011, le Conseil Municipal avait décidé de ne pas récupérer le véhicule J9 affecté au Centre d'Incendie et de Secours de Suze la Rousse, et qui n'était plus utilisable par les Pompiers, suite à réforme. Pour information, ce véhicule va être cédé gratuitement à M. Marcel Robert, qui fera un don à l'Amicale des Sapeurs pompiers.
- A la demande d'un conseiller municipal, il est demandé que les réunions du Conseil Municipal soient programmées de préférence le mercredi à la place du vendredi. Cette proposition est acceptée à l'essai.
- Deux très gros pins endommagent les allées du cimetière. Il est proposé de les abattre afin d'éviter une dégradation plus importante. Accepté à l'unanimité.
- EDF a proposé à la commune de faire le choix d'acheter l'intégralité de son électricité en énergie verte. Cette démarche a pour but de s'engager en faveur des énergies renouvelables. Ce choix implique un coût annuel d'environ 870 € HT. Après débat, l'assemblée est appelée à voter. 10 voix sont contre, 8 sont pour. Cette proposition est donc refusée.
- L'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV) a adressé un courrier à la commune concernant la libéralisation des droits de plantation de la vigne, qui est programmée à partir du 1^{er} janvier 2016 sur tout le territoire européen. Monsieur le Maire donne lecture du courrier par lequel l'ANEV demande le soutien des conseils municipaux dans leur action d'opposition à cette décision européenne. Les débats s'engagent et les avis sont partagés. Il est donc décidé de ne pas prendre position.
- Monsieur le Maire a reçu une proposition de réalisation d'un livre historique pédagogique sur le patrimoine culturel de la commune de Suze la Rousse. L'investissement est conséquent puisqu'il faut s'engager à acheter au moins 500 exemplaires pour un coût de 5 778 € HT. Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette proposition.